

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 6 novembre 2008
à la Salle de spectacles**

4ème séance 2008-2009

Présidence de M. Jean-Pierre Leyvraz, Président

Conseil communal – 4ème séance – 6 novembre 2008

Le Président salue la Municipalité, le Conseil communal, les employés qui travaillent pour le Conseil, la presse et le public, et déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article 65 du règlement du Conseil, il prie Mme la secrétaire de procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 67 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s: 10 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM.:

Barbara Baumann

Thierry Brandt

Gian-Luca Ferrini

Roland Divorve

Christophe Kocher

Nathalie Kocher

Laura Montalbano

Catheline Reymond

Gerarda Romano Giorno

Michele Scala

Trois conseillers seront assermentés.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que chacun ait reçu l'ordre du jour, **le Président** annonce au point "motions, postulats, interpellations", que le Bureau a reçu les objets suivants:

- Motion de M. Jacques Berthoud intitulée "Pour une nouvelle organisation au bénéfice des ayants-droit à l'espace jeunes du CRA.
- Résolution de M. Jean-Marc Reymond "Faisons preuve d'éthique et de décence en matière de gestion financière".

Il demande s'il y a d'autres objets à annoncer sous ce point. Il n'y en a pas. **Le Président** ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour est adopté:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2008.
3. Démission; assermentations.
4. Modifications dans la composition de commissions permanentes.
5. Communications de la Présidence.
6. Communications de la Municipalité.
7. Communiqué de la Municipalité pour la période du 6 juin au 7 octobre 2008.
8. Communications éventuelles de la Commission des finances.

9. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
10. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
11. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.
12. **Développement du postulat de Laurent Desarzens (Les Verts):** zone de parcage à 10 heures.
13. **Préavis No 56-2008** - Admission d'un candidat à la bourgeoisie de la Commune de Renens. M. Pascal Ruschetta, président-rapporteur.
14. **Préavis No 61-2008** - Modification des articles 30, 38 et 58 du Statut du personnel - Une semaine supplémentaire de vacances pour le personnel communal.
M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.
15. **Préavis No 62-2008** - Crédit d'ouvrage pour la création du parking souterrain de la place du Marché.
M. Gian-Luca Ferrini, président-rapporteur.
16. **Préavis No 64-2008** - Renouvellement de l'éclairage public des chemins de la Roche et de Perrelet.
Dépôt du Préavis - discussion préalable.
17. **Préavis No 65-2008** - Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre, Secteur 2 - Renens - Rue de l'Industrie - Avenue de Préfaully.
Dépôt du Préavis - discussion préalable.
18. Motions, postulats, interpellations.
19. **Propositions individuelles et divers**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2008.

Les conseillers communaux ont reçu le Procès-verbal, puis une intervention de M. Jacques Berthoud qui n'y figurait pas. Il signale des modifications dans une intervention de Mme Romano, au sujet du règlement de l'établissement scolaire, pages 10, avant-dernière ligne de la version que les conseillers ont reçu par la poste: au lieu de "Il est défini *par le Décanat, la DGEO*", il faut remplacer cela par " *par le conseil de direction de l'établissement*". Autre modification, dans la même intervention, haut de la page 11: au lieu de "*Sur ce point, il faut aussi voir l'aspect logistique*", il faut remplacer par "*Quant à l'ouverture de la bibliothèque, il faut tenir compte de l'aspect ...*".

La discussion n'est pas utilisée. **Le Président** met aux voix le procès-verbal amendé, qui est adopté à l'unanimité.

2. Démission et assermentations

Le bureau a reçu la lettre de démission suivante de M. le Conseiller communal **Marc Chambaz** du groupe Les Verts:

"J'ai le regret de vous annoncer ma démission du Conseil communal de Renens avec effet immédiat.

En effet, ces derniers temps, mes activités professionnelles prennent de plus en plus d'importance avec le nombre de dossiers à traiter et ne me laissent, par conséquent, que peu de disponibilités pour honorer normalement mon engagement au sein du Conseil et de la Commission d'urbanisme. Cette situation pouvant perdurer quelque temps, je préfère donc remettre ma charge à une personne qui peut l'assumer pleinement.

Avant de partir, je tiens à remercier sincèrement toutes celles et tous ceux qui m'ont associé à leur passion au travers de leurs engagements, parfois sans limite. Tous ces moments resteront marqués par des souvenirs inoubliables d'ouverture d'esprit, de clairvoyance et générosité, moments partagés avec beaucoup d'entre vous.

En vous souhaitant à tous plein succès dans l'exercice de vos fonctions, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de mes plus chaleureuses salutations. "

Le groupe des Verts ayant épuisé sa liste des viennent-ensuite, a fait une nouvelle liste de parrainage et présente M. Raymond Gauthier, de retour d'Afrique, qui devra être assermenté. Le président procède à l'assermentation de trois personnes: **Mme Dominique Perret, M. Antoine Philippe et M. Raymond Gauthier**, comme le prévoit les art. 6 et 8 du règlement du Conseil.

3. Modifications dans la composition de commissions permanentes

La commission de gestion de l'**ARASOL** (Association régionale pour l'Action sociale dans l'Ouest lausannois) devant réunir hier, le Bureau du Conseil a saisi la procédure d'urgence selon l'art. 41, al. 2, pour nommer M. Daniel Rohrbach en remplacement de M. Jean-Jacques Ambresin.

Commission d'urbanisme: M. Jean-Pierre Rouyet annonce que le RCDR sautant son tour à la présidence, c'est la Fourmi rouge, par M. Ali Hemma Devries, qui présidera la commission jusqu'à fin juin 2009.

M. Thierry Oppikofer annonce que M. Raymond Gauthier remplacera M. Marc Chambaz à la commission d'urbanisme.

4. Communications de la Présidence.

Première communication: Suites de l'intervention de Mme Rosana Joliat au sujet des rapports de commission: Le Président tient à s'excuser auprès des présidents de groupes. Ayant voulu travailler trop vite, cela a engendré ordres et contrordres. L'intervention de Mme Joliat avait deux volets: Premier volet, les rapports de préavis qui sont trop longs (plus de deux pages), on ne les lit pas, on lit seulement un résumé. Cela n'a pas posé de problème, toutes les personnes consultées (le Bureau et les présidents de groupe) étaient d'accord. Comme il fallait fixer une règle, et que deux pages, ce n'est pas assez précis, le Président a fixé la longueur à 4000 caractères, espaces non compris, sans compter les

politesses du début et les conclusions qu'on lit de toutes façons. Les présidents-rapporteurs recevront chaque fois un papier qui leur donnera quelques explications. Le Président remercie à ce sujet M. Siegrist, qui a fait des propositions et un exemple montrant qu'est-ce qu'on pouvait entendre comme résumé. L'autre volet de son intervention, c'était que tous les rapports de préavis sont envoyés à tous les conseillers. Dans un premier temps, les personnes concernées ont soulevé le problème de la quantité de papier utilisé. La proposition a été faite que les présidents de groupe envoient à leur groupe, par mail ou par papier selon la personne. Au moins la personne qui reçoit par mail, peut-être n'imprime-t-elle pas, ou sur de la maculature, ou pas toutes les pages, ce qui est plus écologique.

Dans un deuxième temps, le Secrétaire municipal a convaincu le Président et le Bureau qu'on s'exposait à de gros problèmes, de cette façon-là. En effet, si un préavis n'est pas lu, il doit arriver sept jours à l'avance chez les conseillers. Les présidents de groupe ne sont pas forcément disponibles tout de suite après la séance de bureau, et des conseillers pourraient ne pas avoir reçu les rapports et pourraient demander le renvoi. Le bureau a donc décidé d'envoyer désormais à tout le monde les rapports de commission.

Deuxième communication: Les votations ont lieu à la fin du mois, les personnes qui devront y fonctionner ont été convoquées.

Troisième communication: le bureau a reçu à l'attention des conseillers des résultats de l'enquête sur les conseillers communaux en Suisse; ce document a été transmis aux conseillers. Ceux qui ne l'ont pas reçu de manière utilisable, peuvent en demander une copie.

Le Président ouvre la discussion sur ces communications de la présidence.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. Communications de la Municipalité.

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit, soit le communiqué de la Municipalité pour la période du 6 juin au 7 octobre 2008, celui sur les engagements au CRA, les réponses de la Municipalité à l'interpellation de Mme Nicole Divorne et consorts concernant le projet "En Belle Vue", et à l'interpellation de M. Jean-Pierre Rouyet concernant les effets sur les rentrées fiscales de Renens des modifications de lois sur les impôts votées par le Grand Conseil les 9 et 2 septembre derniers.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, salue M. Raphaël Ebinger, journaliste, nouveau correspondant de 24Heures pour l'Ouest lausannois. Elle annonce des communications de Mme Romano, de M. Depallens et de M. Perreten.

Mme Myriam Romano, Municipale, en plus du communiqué concernant le CRA, donne une information qu'elle a reçue cet après-midi: la fermeture depuis hier et jusqu'à lundi, voire mardi de l'accueil des jeunes de 13-18 ans. La situation du CRA est difficile, déjà depuis quelques mois. Un petit groupe de jeunes entre 15 et 17 ans se livre régulièrement à des incivilités, dont la conséquence est cette nouvelle fermeture. Une première mesure sera de réunir les différents partenaires qui travaillent avec le CRA, notamment aussi la

police, afin de pouvoir régler cette situation d'urgence, et comme déjà annoncé, un groupe de travail va se mettre en place, le projet est sur la table de la Municipalité, et la décision va être prise demain matin. Le Conseil communal sera mis au courant des décisions qui seront prises.

M. Jacques Depallens, Municipal, a deux bonnes nouvelles. La première est l'ouverture d'une épicerie sociale à Renens: "Nous vous informons qu'une épicerie sociale de Caritas s'est ouverte à Renens le 23 octobre 2008 à la rue de la Savonnerie 6, sur le modèle des épiceries Caritas existant déjà à Lausanne, Vevey, Morges et Yverdon. Elle a aussi comme adresse Avenir 9. Nos services des Bâtiments et de la Sécurité sociale, ainsi que l'ARASOL pour l'Ouest lausannois ont collaboré à la création de ce magasin de 140 m². Ouverte aux personnes en situation précaire sur présentation d'une carte de légitimation, cette épicerie propose des produits de première nécessité à prix réduit. Les cartes de légitimation sont actuellement délivrées aux bénéficiaires du RI par les assistants sociaux du CSR, qui en fixent et contrôlent la durée de validité. A terme, ces cartes pourront également être remises aux rentiers AVS et AI en situation précaire ainsi qu'aux bénéficiaires des prestations complémentaires par les agences d'assurances sociales. Les modalités d'élargissement du cercle des bénéficiaires, notamment en faveur des personnes touchant les subsides d'assurance-maladie ou d'autres personnes en situation précaire, ainsi que la délivrance des cartes par d'autres organismes, publics ou privés, sont encore à l'étude. L'inauguration officielle du magasin de Renens est prévue dans le courant du mois de décembre."

La deuxième est l'emménagement du CSR (Centre Social Régional) à l'avenue du 14-Avril 8 dès le 20 novembre 2008: "Depuis l'incendie du Grand Hôtel, le CSR occupait provisoirement des bureaux répartis entre trois lieux différents. Après une année de cette situation transitoire difficile, le CSR pourra à nouveau accueillir ses visiteurs dans un espace unique de 1'000 m² à l'avenue du 14-Avril 8, situé dans le même bâtiment que le centre commercial « Métropole ». Tant pour les utilisateurs que pour le personnel, le regroupement des activités en plein centre ville et à proximité des transports publics est une excellente nouvelle, dont nous nous réjouissons. Ces nouveaux locaux seront ouverts dès le 20 novembre 2008."

M. Michel Perreten, Municipal, annonce que le Secteur Environnement-Maintenance, par sa section des espaces verts, va participer aux Florales Internationales de Genève, qui auront lieu à Palexpo du 14 au 23 novembre 2008. Le stand sur le thème du rêve sera exécuté en participation avec les communes de Bussigny et de Prilly. Si vous voulez apprécier et soutenir le travail accompli par notre personnel, la Municipalité offre un billet gratuit à retirer au Greffe dès le 14 novembre.

Le Président ouvre la discussion sur l'interpellation de Mme Nicole Divorne et consorts sur le projet en Bellevue: les prix de vente tiennent-ils leurs promesses?

Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge) remercie la Municipalité de sa réponse. Elle regrette toutefois que les prix indiqués dans le préavis n'aient pas été actualisés à la date du dépôt du préavis. Il lui semble indispensable qu'à l'avenir la date de référence des prix soit indiquée dans le préavis, ainsi que leur adaptation dans le temps. Nous aurions alors des prix cohérents au moment où nous devons débattre et nous pourrions prendre une décision en toute connaissance de cause.

M. Walter Siegrist (RCDR): "Stop à l'à peu près": "Je trouve tout-à-fait détestable de recevoir par e-mail le lundi précédant le Conseil des communications qui nous sont parvenues le mardi par courrier. Je rappelle que nous sommes des miliciens et que la plupart des conseillers et conseillères ont un travail à 100%, qu'ils consacrent quelques heures à la commune. Pour ce faire, nous touchons de modestes indemnités. Il est impossible de digérer encore plus de matière si près du conseil. La Municipalité, elle, a un travail plus important, puisque le poste de syndique est un poste à 80%, et celui des autres municipaux à 40%. Pour ce faire, ils touchent un salaire. Depuis le début de la nouvelle législature, nous avons voulu améliorer les conditions matérielles de la secrétaire du Conseil, car il a été estimé que ce travail dépassait de toutes façons celui d'un conseiller communal, et que tout confondu cela occupait un poste à près de 20%. Fort bien. Mais j'en ai marre de l'à peu près et des délais qui ne sont pas respectés. Sans compter les coûts supplémentaires que ces envois occasionnent. En ce qui concerne les communications supplémentaires faites par la Municipalité, il semblerait que cela soit la secrétaire du Conseil qui n'a pas fait suivre les documents permettant à la Municipalité de répondre sereinement et dans les délais. Vous voulez un exemple? A la page 2 de la réponse municipale à Mme Divorne sur le projet En Belle Vue, on parle d'un éventuel impact sur les comptes communaux si le prix au mètre carré ne respectait pas les 4'200 francs. Il est répondu :*"Le prix de vente des appartements n'influence pas les comptes communaux, seul le droit de mutation va s'exercer sur la vente des terrains. A cela, il faut évoquer l'exception suivante: si des appartements, non encore vendus, alors que le gros œuvre de la Résidence En Belle Vue est fait, cela pourrait avoir un impact sur les comptes communaux, car le contrat de vente par devant notaire à ce moment-là, engloberait le prix total de l'objet vendu, qui est alors supérieur au prix du terrain relatif à l'objet considéré. Actuellement, déjà 68 appartements sont vendus et il reste seulement 12 appartements à vendre. Autant dire que l'éventuel impact, au vu de l'engouement pour ces appartements, peut être considéré comme minime dans ce cas de figure."* Et bien, je dois dire que dans ce cas de figure, je n'ai rien compris. Merci de m'éclairer la prochaine fois dans des termes plus accessibles pour tous. "

Mme Marianne Huguenin, Syndique, à propos de la remarque de M. Siegrist sur les interpellations, rappelle qu'il y a une dizaine d'années, le Conseil découvrait les réponses aux interpellations le soir du Conseil, lors de leur lecture par le Municipal qui répondait. Ce qui était souvent fort difficile pour l'interpellateur. Ensuite, il y a eu la règle d'envoyer la réponse avant le Conseil à l'interpellateur, et maintenant la Municipalité tâche, dans la mesure du possible, d'envoyer le plus rapidement possible à l'ensemble du Conseil, ce qui n'est pas une exigence de règlement du Conseil. "Il est vrai que parfois elles arrivent juste après le délai de l'envoi au Conseil, mais c'est un immense progrès dans le fait que ces réponses soient envoyées à tout le monde le plus tôt possible."

Le Président passe à la réponse à l'interpellation de Jean-Pierre Rouyet concernant les effets sur les rentrées fiscales de Renens des modifications de lois sur les impôts directs cantonaux et celle sur les impôts.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) remercie la Municipalité pour sa réponse précise, en tous cas à la première question. On y apprend notamment que l'effet de ces changements de lois fiscales représentera quand même 163 millions de moins pour l'ensemble du canton et des communes, mais c'est une incidence assez limitée de deux à trois cents mille francs pour Renens. Sur la question 2, il comprend que, vu la complexité

du système nouveau qui a été mis en place, on n'arrive pas à estimer mieux l'effet de ces modifications.

Le Président passe à la discussion sur l'ensemble des autres communications de la Municipalité, orales ou écrites.

M. Pascal Waeber (RCDR) pose une **question** à M. Depallens, au sujet de la demande de reconnaissance du réseau d'accueil de jour des enfants de Renens-Crissier:

"Pourquoi ce réseau ne comprend-il que Renens et Crissier et pas tout le district de l'Ouest lausannois? Une mise en réseau des structures d'accueil de jour des enfants de tout le district me semblerait beaucoup plus efficace et probablement plus économique aussi.

Les nombreuses associations intercommunales, et plus récemment la Police de l'Ouest, nous ont montré que des structures étendues sur tout ou partie du district sont tout-à-fait réalisables."

M. Jacques Depallens, Municipal, remercie M. Waeber pour sa question. Alors qu'on a une nouvelle loi à l'échelle du canton, pourquoi ne va-t-on pas tout de suite à l'échelle du district? Il y avait deux choix. Le premier, c'était de bénéficier rapidement de la subvention double; en annonçant des réseaux possibles, réalistes, on pouvait passer de 9% de subvention du SPJ à 18% de subvention de la LAJE. L'annonce devait être faite au 30 septembre de cette année. Les communes de l'Ouest lausannois se sont constituées en trois réseaux différents: Renens-Crissier, Ecublens-Chavannes-St-Sulpice, qui ont un réseau différent, ils ont plus de garderies privées, ce qui suppose des règlements plus fins, des discussions et des négociations plus longues que dans notre cas; le troisième, c'est Bussigny-Villars-Ste-Croix. Vous avez raison que le plus tôt sera le mieux, d'offrir à l'ensemble d'une population, qui peut travailler à un endroit, habiter à un autre, les mêmes facilités. Actuellement, il était plus prudent, après examen, de rassembler des réseaux qui avaient déjà des partenariats et des tarifications proches. On doit présenter un plan de développement de 5 ans, et on espère, dans l'étape suivante, rapprocher les réseaux qui fonctionnent de manières différentes. Dans le réseau Renens-Crissier, il y a les Baumettes, qui a une garderie, la Commune de Crisser, qui a des garderies aussi, il y a Renens. On essaie avec ces partenaires-là de faire un réseau qui soit rapidement mis sur pied. A terme, vous avez raison, mais pour bénéficier de subventions doublées, il fallait présenter un réseau praticable, c'est pourquoi trois réseaux voient le jour sur le district avec la mission de l'Etat de rapprocher ces réseaux de manière à offrir des prestations plus homogènes à la population. Actuellement, il y a trop de divergences pour faire aussi vite.

M. Pascal Waeber remercie M. Depallens de sa réponse. Il déplore qu'on doive attendre. Le RDCR sera attentif au développement de ce dossier, car l'incitation à la création de nouvelles crèches et le renforcement de l'offre de mamans de jour est un point essentiel de son programme de législature.

M. Mady Keita (PSR): «Voilà bientôt une année que j'ai déposé un postulat "Cri d'alarme pour jeunes de 18 ans et plus", pour anticiper la problématique d'encadrement et du manque d'espaces pour les jeunes à Renens. Avant ce postulat, j'avais interpellé la Municipalité, lors de l'engagement du délégué Jeunesse, face à l'inquiétude des jeunes. Malgré tout, rien n'a été fait pour éviter la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui avec les jeunes Renanais. La crise qui secoue le CRA indique bel et bien que les jeunes Renanais ne sont pas écoutés, qu'il y a une incompréhension entre les gens du

terrain et la ville. Au lieu d'aller à l'écoute des jeunes, on les traite de délinquants, de fauteurs de troubles, et la police les surveille de près, et bientôt on dira que ce sont des criminels et qu'il faut les enfermer.

Questions: Quand est-ce que la Municipalité va répondre à mon postulat?

Quelles solutions la Municipalité envisage-t-elle de mettre en place dans l'immédiat pour tenter de répondre à la demande des jeunes, autre que la solution police (cf 24heures du 17 octobre)?

Allons-nous devoir attendre sur les autres communes pour engager un éducateur de rue?

Ne serait-il pas judicieux d'intégrer le CRA au service Jeunesse et Culture? »

Mme Myriam Romano, Municipale, répond que le postulat est actuellement à l'étude. Qu'il y a un projet au niveau cantonal de mise en place de mentorat, et que la Municipalité souhaite étudier ce que le Canton va mettre en place pour pouvoir l'appliquer à notre commune. La Municipalité ne considère pas les jeunes comme des criminels, elle l'a montré dans le discours qu'elle tient et dans la politique de la jeunesse qu'elle a mise en place jusqu'à maintenant et qu'elle souhaite mettre en place. Dans l'article de 24 Heures mentionné, Mme Romano s'est exprimée et a évoqué l'éventualité de mettre en place un groupe d'éducateurs de rue coordonnés dans le district. On sait qu'un éducateur de rues lâché tout seul dans une commune, sans équipe autour, c'est extrêmement difficile. Il faut réfléchir à quelle équipe on peut créer dans le district, car nous le savons tous, les jeunes n'ont pas de frontières. Pour l'instant, ce qui nous préoccupe, c'est la situation du CRA, et c'est bien pour cela qu'on veut mettre en place un groupe de travail, pour tout pouvoir mettre à plat et savoir quelles sont les missions, le rôle du CRA, et qu'est-ce qu'on veut réellement comme accueil pour notre jeunesse. C'est une préoccupation quotidienne pour la Municipalité et pour le Service Jeunesse-Culture.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances.

M. Walter Siegrist, président de ladite Commission, lit son rapport:

"Tout d'abord trois avis sur la clôture de préavis:

Informatisation de la bibliothèque du Léman

Le préavis no 46/2004 autorisait une dépense de fr. 250'000.-, deux ans plus tard, au vu de la complexité de l'opération, un nouveau préavis a été déposé pour demander un complément de fr. 120'000.-, ce qui donne un total de fr. 370'000.-

La commune a bénéficié d'un legs de fr. 25'000.- de M. Marcel Vuerchoz en 2004 et le conseil avait accepté que ce legs soit porté en diminution du préavis initial, dès lors c'est un montant de fr. 345'000.- qui avait été autorisé pour cette informatisation de la bibliothèque. Le total des dépenses s'est élevé à fr. 308'230,45, soit une moins-value de fr. 36'769,55.

Création d'un terrain multisports au sud des voies

Le préavis no 36 du 24 septembre 2007 octroyait une dépense de fr. 115'000.-. Les dépenses se sont élevées à fr. 124'760,85 soit une plus-value de fr. 9'760,85. Celle-ci est due pour une grande part à l'élargissement du terrain demandé par le groupe de travail, suite à une visite sur place, après le dépôt du préavis. Cependant, comme mentionné dans le préavis,

la commune a bénéficié de deux subventions, l'une de l'UEFA pour fr. 20'000.- et l'autre de fr. 25'000.- de la part de l'Etat de Vaud. Les dépenses nettes se montent donc à fr. 79'760,85, soit une moins-value finale de fr. 35'239,15.

Fondation 442, projet de M. Fabio Celestini, ancien junior du FC Renens

Le projet de M. Fabio Celestini était de donner un match de gala au stade de Genève le lundi 21 avril afin de récolter des fonds permettant de les distribuer à des jeunes sportifs en particulier dans le monde du football et ce sur un plan international, sans oublier le FC Renens, club où il a été junior. Pour se faire il a cherché des sponsors et notre commune par le biais du préavis no 41.2008 a souscrit pour un montant de fr. 75'000.- à ce sponsoring. En échange notre commune a reçu des billets dont une partie a été vendue. La société Mémoire Vive, par le biais de M. Donato Mottini a offert un montant de fr. 5'000.- afin que les juniors du FC Renens puissent se rendre en train à Genève. En finalité la commune a dépensé fr. 90'876.- et a encaissé fr. 17'690.- ce qui occasionne une dépense nette de fr. 73'186.- soit une moins-value de fr. 1'814.-.

Par contre, on ne connaît pas encore le montant que la fondation 442 versera à la Commune pour la création d'un terrain synthétique au Censuy et qui avait été un des éléments moteur qui a incité la Municipalité à souscrire à ce projet.

Préavis no 62 création d'un parking souterrain à la place du Marché

Malgré notre demande, aucun coût de fonctionnement n'a été chiffré et la commission chargée de l'étude de ce préavis n'a pas reçu de réponse claire à ce sujet. Les raisons invoquées sont multiples mais ne rencontrent pas l'aval de la commission des finances.

Sans vouloir faire «capoter» le projet de la Coop et de la place du Marché, la commission des finances, à l'unanimité des membres présents, souhaite que le conseil renvoie ce préavis à la Municipalité pour complément d'informations chiffrées sur les coûts de fonctionnement de ce parking.

Préavis no 64 renouvellement de l'éclairage public ch. de la Roche et de Perrelet

A l'unanimité, la commission des finances accepte les incidences financières de ce préavis. Elle demande cependant à la commission chargée d'étudier ce préavis de s'enquérir si d'autres formes d'éclairage (cellules solaires etc) ont été étudiées et chiffrées.

Préavis no 65 réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre

Il s'agit d'un préavis intercommunal. L'association Mèbre-Sorge possède un fonds spécial à cet effet. Le montant de fr. 397'310.- sera prélevé sur ce fonds et n'aura aucune incidence financière sur les comptes de notre Commune. Il s'agit plus d'une demande formelle La commission des finances vous propose d'accepter les conclusions contenues dans ce préavis."

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la commission des finances, qui n'est pas utilisée

7. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

Pas de communication.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Mlle Line Rouyet (PSR), annonce que lors de sa dernière séance, la CUAT a fait le bilan de l'année précédente et des projets pour la suite. La commission a surtout fait des séances de formation par le Service d'urbanisme et la Municipalité, et s'est occupée de gros préavis comme le P39 et le site de la Croisée. Pour 2008-2009, la commission va continuer à s'informer des projets de la Municipalité, et des préavis concernant l'urbanisme à Renens, mais elle désire aussi travailler en amont et développer une propre réflexion sur certains projets: le règlement d'urbanisme, le nouveau PGA qui va être élaboré ces prochaines années, les questions intercommunales, les questions de trafic de transports (tram, TL, 14-Avril, zones 30).

La discussion n'est pas utilisée sur ces communications.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.

Pas de rapport

10. Développement du postulat de M. Laurent Desarzens (Les Verts): zone de parcage à 10 heures.

Le postulat de M. Desarzens fait suite à l'intervention de M Barraud lors de la séance de septembre, concernant un macaron pour voitures à Renens et de la réponse de M. Golaz : "...En ce qui concerne les camionnettes, c'est un réel problème, non seulement à Florissant. Il y a beaucoup de zones à 10 heures sur la commune, il faudra les changer en zones 3 ou 4 heures et introduire les macarons".

M. Desarzens n'est pas d'accord avec cette idée de modifier le statut de ces zones.

"Il y a effectivement passablement de zones à 10 heures à Renens. Il y en a aussi à Crissier d'ailleurs. Depuis cette intervention, j'ai observé certaines de ces zones de jour et en soirée ainsi que le week-end. Je n'ai pas le sentiment que ces zones représentent de réels problèmes. La journée, elles ne sont pas forcément pleines. En référence "au bal des camionnettes", pour citer M. Barraud, on imagine que cela peut concerner quelques secteurs sensibles. J'habite une rue où se trouve une zone parcage à 10 heures. Il y a certes quelques camionnettes, notamment durant les week-ends, mais ce n'est pas un problème flagrant. Je connais aussi quelques ouvriers qui habitent le quartier et qui pratiquent cet échange. D'ailleurs, le cas de ces camionnettes d'entreprises est issu d'une pratique assez intéressante : au lieu d'attendre X voitures privées sur les chantiers, le patron confie un véhicule à un employé pour ses trajets. Ce dernier est souvent chargé de récupérer ses collègues en cours de route et de les reposer le soir, au retour. C'est un peu une forme de transports en commun ou de co-voiturage

Il y a 4 critères qui intéressent le citoyen : habiter - travailler - se déplacer - avoir des loisirs.

A Renens, on remplit principalement deux de ces critères : habiter et se déplacer. Les habitants de Renens sont donc plutôt des pendulaires et vont travailler ailleurs, hors de la commune. Alors si les gens peuvent laisser tranquillement leur voiture en place et prendre

les transports publics, c'est une bonne chose, aussi pour l'environnement. Modifier ces secteurs en zones 3 à 4 heures ne fera qu'instaurer une autre forme de bal : celui des changements de disques ou du déplacement coutumier des voitures d'un quartier à l'autre. Dès lors, certains seront plus tentés d'utiliser leur voiture pour de petits déplacements. Et dans une telle situation, j'imagine mal que l'on augmente drastiquement l'effectif de la police des parcs : surtout pour des tournées du week-end.

Alors pourquoi vouloir changer ce qui fonctionne? Nous faisons partie d'un espace urbain appelé le grand Lausanne dans lequel nous sommes surtout une banlieue. Les banlieues ne fonctionnent pas de la même manière. Ce sont les centres où tout converge qui doivent gérer des problèmes de parcage.

Donc Lausanne et son centre. Et nous, nous sommes dans la couronne.

Ces zones 10 heures sont situées dans des quartiers d'habitation. Les mouvements sont pendulaires. Un partage ponctuel des espaces de parc ne s'avère donc pas nécessaire. Dans le cas (seulement) où ce projet serait développé, j'estime dès lors que l'étude devrait revenir devant ce conseil, voire même pour être débattue avec une commission. Raison pour laquelle je dépose ce postulat que j'adresse à la Municipalité.

Mais dans le cas contraire, celui du maintien, une réponse orale devrait suffire.

En ce qui me concerne, le maintien de la situation actuelle me convient, hormis éventuellement quelques réglages sur des secteurs sensibles.

Les voitures qui ne bougent pas ne polluent pas. C'est le critère essentiel de cette intervention.

Postulat :

La modification éventuelle du plan de parcage à Renens doit faire l'objet d'un préavis.

M. Olivier Barraud (PSR), conteste ce qui vient d'être dit: il n'y a pas que des pendulaires à Renens, il y a beaucoup de gens qui travaillent aussi à Renens. Le fait de mettre des places de parc à une heure trente et de privilégier un système de macarons, c'est bien pour privilégier les Renanais. Si on instaure un système de macarons, cela veut bien dire que, contre une rémunération qui pourrait être extrêmement modique (les frais effectifs pour établir les macarons), le Renonais qui habite dans son quartier n'est pas obligé de sortir toutes les heures et demie pour tourner son disque! Il a un macaron qui lui permet de rester sur son parcage. Par contre, la personne qui aujourd'hui habite Floréal sur Prilly ou dans d'autres quartiers limitrophes qui ont déjà ce système, ne viendra plus se parquer sur Florissant pour profiter d'une politique de parcage différente sur notre commune. Il désire une politique globale dans tout l'Ouest lausannois, (dans le Riviera ils sont un peu plus en avance sur nous), ce qui n'est pas possible aujourd'hui. Des communes voisines ont déjà pris leur décision et ont supprimé leurs zones 10 heures, et Renens est obligée d'en tenir compte, pour éviter que les places ne soient squattées par des habitants des communes limitrophes ou par des entreprises, qui ne veulent plus mettre de places de parc à leurs employés sur leur lieu de travail. Le Conseil communal a déjà renvoyé à la Municipalité un postulat "Macarons", accepter le postulat Desarzens, ce serait se contredire, et surtout perturber le travail de la Municipalité. "Refusons ce postulat, ne nommons pas de commission, ne perdons pas notre temps sur un thème que nous avons déjà traité."

M. Laurent Desarzens se déclare d'accord avec M. Barraud sur bien des points. L'objet de son postulat est de permettre au Conseil, en cas de modifications importantes sur ce plan, d'en discuter d'une manière plus globale.

"Il y a des zones à 30 minutes qui servent à partager les places, cela donne beaucoup de trafic, au centre, à la poste, on veut que les gens puissent tous venir déposer quelque chose avec leur voiture. Il y a des zones un peu plus larges à 1 heure et demie, il y a des zones 10 heures. Ces zones ne posent pas problème partout, elles sont dans des quartiers très habités où il y a une certaine tranquillité par rapport à ces places. Il n'y a pas de raison que tout-à-coup on balaye tout; je suis contre le principe de dire: les autres l'ont fait, il faut qu'on le fasse aussi."

M. Daniel Rohrbach (PSR) n'est pas sûr que M. Desarzens ait compris le postulat de M. Barraud, qui demandait l'étude de la possibilité d'instaurer des macarons. La Municipalité va faire un rapport qui sera discuté au Conseil. Ce que M. Desarzens demande n'est pas très clair. M. Rohrbach lui propose de retirer son postulat, d'attendre le rapport de la Municipalité, qui ne saurait tarder, et de revenir à ce moment-là s'il n'est pas satisfait.

Mme Tinetta Maystre, Municipale confirme que cette mesure va être discutée dans le cadre du postulat proposé par M. Olivier Barraud. "Nous ne prendrons pas d'autre mesure tant que la réponse au postulat "macarons" n'a pas été donnée. Ça pourra être discuté dans le cadre de ce préavis-là, qui sera déposé l'an prochain comme promis lors du dernier Conseil."

M. Laurent Desarzens souhaite qu'on prenne les deux postulats ensemble, et qu'on revienne ici pour discuter de l'ensemble du plan.

M. Walter Siegrist (RCDR) relève que ces transformations en zones 3 heures ont déjà commencé: depuis peu, l'av. des Baumettes est une zone à 3 heures.

La parole n'est plus demandée, **le Président** met aux voix l'envoi du postulat Desarzens à la Municipalité. L'envoi du postulat est rejeté.

11. Préavis N° 56-2008 – Admission d'un candidat à la bourgeoisie de la Commune de Renens. M. Pascal Ruschetta, président-rapporteur, ne lit pas le rapport, que chaque conseiller a reçu. La discussion, qui n'est pas utilisée. **M. Pascal Ruschetta** lit les conclusions du Préavis:

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 56-2008 de la Municipalité du 25 août 2008,

Où le rapport de la Commission,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

La bourgeoisie de la Commune de Renens est accordée à :

DINC Ökkes, né le 25 octobre 1960 à Hisar/TR, fils de Ibrahim et de Nazli née Ayhan, ressortissant turc, marié, employé CFF, domicilié à Renens, avenue du 1er-Mai 11 B.

Aucune finance de naturalisation n'est perçue, seul un émolument de chancellerie est demandé, conformément à l'art. 51 de la loi du 28 septembre 2004 sur le droit de cité vaudois (LDCV).

Demeure réservé le décret de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du Canton de Vaud, dans un délai de deux ans à partir de la décision du Conseil communal.

Le vote se fait à bulletin secret. Résultat du vote:

Bulletins délivrés:	70	Bulletins valables	68
Bulletins rentrés	70	Majorité absolue	35
Bulletins blancs	2		
NON	6		
OUI	62		

Le Président félicite M. Dinc Ökkes.

Mme Rosana Joliat (RCDR) félicite M. Ökkes Dinc pour sa brillante élection, mais fait remarquer qu'un membre de la commission était de la famille du candidat, et cela la gêne. Bien évidemment, les membres de la commission étaient au courant, et ils ont donné leur accord. Comme on connaît à l'avance le nom des candidats, il serait judicieux que les membres de la famille d'un candidat se fassent remplacer à la commission d'étude.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, précise que dans la nouvelle procédure, personne ne connaît les noms à l'avance. Les commissaires les découvrent en arrivant dans les séances de naturalisation. Ils ne savent pas qui ils vont rencontrer; ils découvrent les dossiers en arrivant et ne peuvent pas se faire remplacer. Il est juste alors que le commissaire déclare ses intérêts.

12. Préavis No 61-2008 - Modification des articles 30, 38 et 58 du Statut du personnel - Une semaine supplémentaire de vacances pour le personnel communal.

M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur, lit un résumé du rapport ci-dessous:

«La commission chargée d'étudier le préavis 61, s'est réunie le lundi 20 octobre 2008. Elle était composée de Mesdames Danielle Ayer, Nicole Haas-Torriani, Bastienne Joerchel-Anhorn, Christine Sartoretti, Brigitte Rohr, Rosana Joliat et Messieurs Daniel Rohrbach en remplacement de Michele Scala, et Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par Madame la Syndique Marianne Huguenin, et Monsieur Jean-François Clément, Conseiller Municipal assistés de Monsieur Stéphane Robert. Ces personnes nous ont amené quelques compléments d'informations nécessaires à la bonne compréhension du dossier et ont répondu aux diverses questions des commissaires.

Préambule

Depuis quelques temps déjà, la Municipalité a pris l'habitude de convoquer la presse le lundi précédent le Conseil communal, afin de présenter les objets nouveaux qui y seront présentés. Même si les communiqués de presse stipulent que le Conseil communal doit donner son aval, force est de constater que pratiquement à chaque reprise la presse annonce que tel ou tel projet est déjà décidé.

Il serait judicieux de retarder ces points presse, afin que le Conseil ait la primeur de l'information. De toute manière lors de la discussion préalable, ce dernier ne vote pas d'entrée en matière, mais avalise la nomination d'une commission chargée d'étudier l'objet.

Historique

La dernière révision du statut date de 1995. Durant la dernière décennie, plusieurs contacts eurent lieu entre la commission du personnel et la Municipalité. En 1997, le personnel a reçu un subside de 112.30 francs par mois pour la couverture de l'assurance maladie

En 2001, une charte devant servir de base à un nouveau règlement du personnel a été signée entre la Municipalité et la commission du personnel. Cette charte évoque la diminution du temps de travail des fonctionnaires communaux en laissant ouvert le choix entre une réduction du temps de travail hebdomadaire et l'octroi d'une semaine de vacances supplémentaires.

En 2005 et 2006 au travers de deux documents nommés REVENDICATIONS, la commission du personnel demande à la Municipalité d'octroyer une semaine de vacances supplémentaire à tout le personnel âgé de 20 à 59 ans et propose que seuls les articles concernés soient modifiés.

La Municipalité d'alors a rejeté la revendication 2005 en se basant sur les arguments suivants :

- Toutes les prestations (augmentations annuelles, indexation, primes d'ancienneté) ont été maintenues intégralement malgré un contexte financier difficile.
- Les ponts ainsi que la semaine entre Noël et Nouvel An sont certes compensés partiellement, mais la Municipalité offre en moyenne deux jours par année (2.5 ces trois dernières années).
- Il est peu probable que le Conseil communal accepte de telles modifications sans exiger de compensations.

Par contre en 2007, la nouvelle Municipalité accepte de traiter cette revendication et se réjouit de pouvoir travailler en collaboration harmonieuse avec la commission du personnel, afin de pouvoir trouver des solutions raisonnables et équilibrées. Les finances communales s'étant temporairement améliorées, elle la propose aujourd'hui à l'approbation du Conseil communal.

Relations entre la Municipalité et le personnel communal

Deux fois par an en moyenne, la commission du personnel et une délégation représentant l'employeur se rencontrent, afin de faire le point sur la situation du personnel communal.

Les horaires du personnel communal sont soit semi libres, soit fixes pour les collaborateurs travaillant en équipes. L'âge terme pour la caisse de pension est de 62 ans pour autant que le salarié ait cotisé 36 ans.

Les heures supplémentaires sont reprises, mais pas payées. L'indexation des salaires représente la marge de manœuvre de la Municipalité. Chaque employé peut prendre un congé non payé pouvant aller jusqu'à un an.

L'aménagement des horaires de travail à temps partiel est également possible.

Le personnel des crèches garderies

Il doit être fixe et complet. En cas de maladie/accident, le collaborateur doit être absolument remplacé. Afin de pouvoir leur offrir également une 5^e semaine de vacances sans devoir engager deux personnes supplémentaires qui seraient difficiles à trouver, il est

proposé de fermer les crèches garderies une semaine pendant la période pascale et d'imposer cette semaine de vacances au personnel. La Commune prendra donc en charge le manque à gagner de cette semaine.

Conditions du personnel communal

Le personnel communal jouit de rétributions comparables à des communes comme Vevey ou Montreux. Le personnel bénéficie des conditions suivantes :

- 4 semaines de vacances annuelles pour les « 20-59 ans »
- 5 semaines pour les moins de 20 ans et les 50-59 ans
- 6 semaines à partir de 60 ans
- 2.5 jours offerts pour les ponts de Noël et de l'Ascension (le solde étant compensé par 10 minutes de travail en plus de l'horaire quotidien).
- Quelques jours de formation (formation continue, etc...)
- Une éventuelle prime de fin d'année (distribuée par la Municipalité à des employés particulièrement méritants)
- Un congé paternité de 20 jours pour les hommes
- Un congé maternité de 16 semaines pour les femmes, complété de 4 semaines supplémentaires en cas d'allaitement
- Des primes de fidélité, à partir de 20 ans de service, à prendre soit en jours de congés, soit en indemnités
- Un subside de 112.30 francs pour l'assurance maladie
- Une allocation de ménage
- Une double allocation familiale
- Une triple annuité en cas de promotion (une annuité dans l'ancienne classe et deux dans la nouvelle). Ce point n'est cependant pas respecté. Actuellement, seuls deux classes de la nouvelle annuité sont versées.
- Une cotisation à la caisse de pension de 2/3 pour la commune et 1/3 pour l'employé, soit 16 % et 8 %).
- Un horaire de 41h30 par semaine hors rattrapage du pont de fin d'année et de l'Ascension
- La gratuité à la piscine communale, abonnement saisonnier pour l'employé(e)
- Un rabais sur des chèques REKA

La proposition municipale

La Municipalité propose au Conseil communal d'octroyer au personnel communal :

- 5 semaines de vacances pour le personnel de 20-49 ans, 6 semaines pour les moins de 20 ans et les plus de 50 ans.
- Elle propose en contre partie de ne plus permettre d'échanger la prime de fidélité contre des vacances.
- En cas de promotion le collaborateur recevra une double annuité de sa nouvelle classe et plus une triple (1 annuité dans l'ancienne classe et deux dans la nouvelle) comme auparavant ceci afin de mettre les statuts en conformité avec la pratique actuelle

D'autre part, la Municipalité compte demander plus à son personnel en inculquant une culture d'entreprise basée sur des objectifs communs, en augmentant les exigences et en incitant le travail « interservices ».

Elle s'engage également à vouloir améliorer la communication en interne, renforcer la structure de médiation et accentuer la formation et la formation continue (dépendance à l'alcool, mobbing ...).

Incidences financières

L'augmentation significative du personnel communal (plus de 20 EPT) ces deux dernières années devrait permettre d'absorber cette semaine supplémentaire de vacances.

Amendement de la commission

La commission chargée d'étudier ce préavis a reçu une autre revendication de la part de la commission du personnel : l'octroi d'une 7^e semaine de vacances pour le personnel de plus de 60 ans.

La Municipalité laisse à la commission le soin de « prendre ses responsabilités ». Cette dernière est partagée : une courte majorité est entièrement acquise à la cause et pense qu'il faut la donner. Par contre, trois commissaires relèvent que ces employés (une quinzaine) auront 7 semaines de vacances et qu'il deviendra difficile pour eux de prendre toutes les vacances sans que le service soit perturbé.

Même si le coût se monte à quelques dizaines de milliers de francs, plusieurs commissaires sont d'avis que les conditions actuelles sont déjà relativement confortables.

Conclusion de la commission

La commission amende à une courte majorité les conclusions de la Municipalité en allouant également une semaine supplémentaire aux plus de 60 ans.

Elle accepte à une forte majorité la proposition amendée de la Municipalité. »

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Walter Siegrist (RCDR) propose un sous-amendement, car le fait d'octroyer une 7^{ème} semaine de vacances devient problématique. Il propose d'octroyer cette semaine de vacances supplémentaire uniquement à ceux qui n'auront, jusqu'à ce jour, pas encore bénéficié de la semaine supplémentaire, soit ceux qui auront 60 ans en 2009. Ainsi ce droit spécial s'éteindra dans 4 à 5 ans. **Sous-amendement: "La 7^{ème} semaine de vacances n'est allouée qu'aux personnes qui auront atteint l'âge de 60 ans en 2009."**

M. Eugène Roscigno (PSR) La proposition de M. Siegrist implique que ces personnes auront dès 2009 de nouveau une semaine de moins. Cette semaine pourrait même bénéficier à des personnes de 60 ans en 2009, qui auront moins travaillé pour la Commune que des personnes plus jeunes. Il propose qu'on refuse ce sous-amendement.

Il demande au rapporteur d'expliquer la "courte majorité" et la "forte majorité".

M. Jean-Marc Dupuis répond que 4-3, c'est une courte majorité, et le reste a été voté accepté par 6 oui et 1 abstention par la commission.

M. Olivier Barraud (PSR) propose de refuser le sous-amendement de M. Siegrist, qui a comme seul objectif de limiter cette mesure dans le temps. Cette semaine de vacances supplémentaire pour les personnes de plus de 60 ans, ce n'est pas coûteux pour la Commune. Il faut être pragmatique. Si tout le monde a eu une semaine supplémentaire,

les plus de 60 ans, qui sont les salariés en règle générale les plus fatigués méritent cette semaine de vacances supplémentaire, d'autant plus qu'à la base des négociations, il n'était pas question de semaine de vacances supplémentaire, mais de réduction du temps de travail de 41 h 30 à 40 heures. Cette mesure aurait touché tout le monde de manière identique. Ce n'est que justice de répercuter cette semaine de vacances supplémentaire sur l'ensemble des employés communaux. Il appelle donc à refuser le sous-amendement de M. Siegrist et d'accepter l'amendement de la commission.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, donne la position de la Municipalité sur l'amendement de la commission. Dans son préavis, la Municipalité avait simplement repris la proposition qui avait été faite par la commission du personnel, qui à l'époque ne demandait pas une 7^{ème} semaine de vacances pour les plus de 60 ans. La Municipalité est consciente qu'une diminution du temps de travail aurait bénéficié à tous les employés, mais c'était le choix de la commission du personnel d'avoir plutôt une semaine de vacances supplémentaire. C'est pour une question d'organisation du travail que la proposition de 7 semaines n'a pas été reprise. La Municipalité comprend que cette revendication, en particulier pour les collaborateurs qui exercent des activités physiques, est importante. S'il y avait eu un passage aux 40 heures, cela aurait bénéficié à tout le monde d'une part, et fait une baisse du temps de travail plus importante. La Municipalité ne s'opposera donc pas à cet amendement et laissera le soin au Conseil communal d'exercer sa responsabilité.

La parole n'est plus demandée, **le Président** met aux voix d'abord le sous-amendement: "La 7^{ème} semaine de vacances n'est allouée qu'aux personnes qui auront atteint l'âge de 60 ans en 2009.": Le sous-amendement est refusé.

Le Président passe au vote de l'amendement de la commission: "dès l'âge de 50 et jusqu'à l'année où il atteint l'âge de 59 ans: six semaines; dès l'année où il atteint l'âge de 60 ans : sept semaines" : L'amendement est accepté.

M. Jean-Marc Dupuis lit les conclusions amendées:

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis **amendé** N° 61-2008 de la Municipalité du 29 septembre 2008,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

de modifier les articles 30 al. 4, 38 et 56 du Statut du personnel de l'Administration communale.

Art. 30 al. 4 - En cas de promotion, le fonctionnaire a droit à une augmentation équivalant à deux annuités de la nouvelle classe.

Art. 38 - Au terme de la 20ème année de service dans l'Administration communale, puis tous les cinq ans, le fonctionnaire reçoit une prime de fidélité. Fondée sur le traitement de base du mois en cours, elle est proportionnelle aux taux d'activité des cinq dernières années précédant le versement.

Art. 56 - Le fonctionnaire dont les vacances ne sont pas réglées par des lois ou arrêtés spéciaux ou par des dispositions contractuelles particulières, a droit, chaque année civile, aux vacances suivantes :

- Jusqu'à l'âge de 20 ans révolus et pour les apprentis : six semaines;
- Dès l'âge de 20 ans et jusqu'à l'année où il atteint l'âge de 49 ans : cinq semaines;
- Dès l'âge de 50 et jusqu'à l'année où il atteint l'âge de 59 ans: six semaines;
- Dès l'année où il atteint l'âge de 60 ans : sept semaines.

L'approbation de l'Autorité cantonale compétente demeure réservée.

Le Président fait voter le préavis amendé, qui est accepté à une nette majorité.

13. Préavis No 62-2008 - Crédit d'ouvrage pour la création du parking souterrain de la place du Marché. M. Gian-Luca Ferrini, Président-rapporteur.

M. Daniel Rohrbach, qui n'était pas dans la commission, a été chargé par M. Ferrini de lire le résumé du rapport ci-dessous; le résumé est précédé d'une déclaration de M. Ferrini, s'insurgeant contre l'obligation de faire un résumé du rapport.

Voici le rapport de la commission:

"La commission chargée d'étudier le préavis n°62-2008 s'est réunie le mardi 14 octobre 2008 au Centre Technique Communal. Elle était composée de Mmes Marinella Bianchi Rojo et Denise Schmid, ainsi que de MM. Matthias Abderhalden, Byron Allauca, Ali Ghassem (absent), Vincent Keller, Paul Mettraux et Gian-Luca Ferrini, président-rapporteur.

Introduction

Une présentation du projet est faite par Monsieur Hofstetter (urbaniste), qui décrit dans les détails les éléments présents dans le préavis.

Le projet présenté au conseil communal est le fruit d'un partenariat entre la commune de Renens et la Coop. Le chantier est attribué à un seul maître d'œuvre indépendant de la Coop, mais mandaté par celle-ci. Les coûts de construction et d'exploitation sont partagés selon une clef de répartition négociée.

Nombre de places de parking et arborisation de la place du Marché

Les discussions qui ont eu lieu durant le référendum ont fait apparaître le besoin de sauvegarde de l'arborisation de la place du Marché et notamment celle du saule. Cela a induit la suppression de 11 places par rapport au projet initial, portant ainsi le nombre total de 139 à 128 places de parking.

Un commissaire estime que cette perte est importante au vu du manque de places de parking dans le quartier et du souhait de densification de la région.

La Municipalité estime au contraire que le nombre est suffisant étant donné que la zone du centre dispose dans l'ensemble de plus de 800 places publiques. De plus, elle précise que 139 est le nombre maximum correspondant aux normes VSS. Il est donc permis d'en construire un nombre inférieur sans minimum. La suppression du parking de la Savonnerie implique la perte de 80 places qui seront compensées par la création de 128 places dont 58 seront financés par la commune.

Coûts de la construction et dépollution du terrain

Le prix d'une place de parking dans une configuration normale est d'environ 35'000.-. Dans ce projet le coût est de 58'000.-. Cette augmentation se justifie par les difficultés de construction dues au terrain où se situe la place du Marché.

Il est prévu au budget un poste pour la dépollution éventuelle du terrain, et la majoration de 4% des coûts de la construction est prise en charge par la Coop.

Le financement sera garanti en premier lieu par la trésorerie ordinaire et couverte par la suite par voie d'emprunt si nécessaire.

Coûts de fonctionnement et tarifs

Conformément au souhait de la commission des finances, la commission s'est chargée de demander les coûts de fonctionnement du parking souterrain.

Il est répondu qu'en raison de l'état d'avancement du projet, les coûts de fonctionnement ne sont pas encore disponibles. Cependant, l'expérience montre que les frais sont généralement couverts par les recettes. Si les tarifs de stationnement ne sont pas encore connus, il est précisé que la politique tarifaire de Renens aura pour but d'éviter les voitures ventouses au centre. La politique actuelle est de 2.-/heure. Ce qui est un montant élevé en comparaison des tarifs du parking de Migros.

Certains commissaires estiment que le flou concernant les coûts de fonctionnement et la politique tarifaire ne permet pas de savoir dans quelle mesure la commune entrera dans ses frais.

Sécurité et sanitaires

Un certain nombre de points doivent encore être discutés avec Coop concernant la sécurité.

Suite du projet « Cœur de ville »

Suite à la question d'un commissaire, il ressort que la Municipalité ne sait pas quelle suite la Coop donnerait au projet en cas de refus de ce préavis.

Le commissaire souligne qu'une fois de plus, on oblige le conseil à dire oui en argumentant de longues négociations.

Ce préavis s'arrête à l'étanchéité du plafond. Le prochain préavis portera sur le revêtement de la place du Marché et son mobilier.

Débat de la commission

Prises de positions favorables au projet

Lors du débat de la commission, il ressort que certains commissaires comprennent les difficultés de la Municipalité à articuler des coûts de fonctionnement et lui font confiance pour garantir les frais.

D'autres soulignent la nécessité d'avoir des places de parking au centre et se réjouissent du maintien de l'arborisation de la place du Marché.

Un commissaire affirme que l'acceptation par la population du plan de quartier nous oblige à accepter ce préavis. Mais il estime qu'il s'agit peut être d'un projet inutile à cause de l'augmentation du prix du pétrole.

Prises de positions défavorables au projet

Un commissaire refuse le projet malgré qu'il ait accepté le plan de quartier, le parking étant le seul point qui le dérangeait au moment du vote. Il estime qu'il ne faut pas se cacher derrière la décision du peuple. Il ne comprend pas la nécessité d'avoir une voiture en ville. Prenant exemple sur des cités du Nord de l'Europe, il considère qu'il est important de montrer un signe clair et progressiste allant dans ce sens. L'aspect du bien être - soit un environnement sans automobile - serait trop négligé dans ce projet. L'objectif devrait être d'arriver à zéro voiture. Il ne pense pas que la Coop va se retirer du projet en cas de refus, et il se sent, une fois de plus, obligé de dire oui en raison de l'argumentaire habituel : de longues négociations ont eu lieu en amont avec la Coop. Il faudrait faire un projet global incluant toutes les actuelles et futures composantes de transports publics au centre et refuser ce préavis. Il considère que l'investissement dans les transports individuels motorisés est passéiste. De plus, il souligne que les professionnels forcent les gens à prendre les transports publics.

Un autre commissaire refuse le préavis estimant que si la densification est nécessaire, le trafic automobile tue le centre. Il trouve que 800 places de parking c'est énorme. Il pense que les gens ne seront pas attirés par le parking pour faire leurs courses à Renens, mais continueront à aller plus à l'Ouest. L'acceptation du préavis signifie pour lui la signature d'un chèque en blanc.

Vote de la commission

La commission chargée d'étudier le préavis n°62-2008 recommande au conseil d'accepter le préavis par 4 pour, 1 abstention et 2 contre."

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Eugène Roscigno (PSR) désire faire appliquer une motion d'ordre selon l'art. 83 de notre règlement. "Suite à la proposition de la commission des finances dont je fais partie, je demande le renvoi de ce préavis à la Municipalité pour un rapport complémentaire et qu'elle nous transmette les diverses informations que la Commission des finances a demandées: si nous sommes propriétaires, y aura-t-il une PPE constituée, quelles seront les charges de la PPE; quels vont être les coûts de fonctionnement et d'exploitation de ce parking? Il faudrait que la commission, également la commission des finances puisse avoir ce rapport avant de rentrer sur le fond de la discussion. Par motion d'ordre, il demande le renvoi de ce préavis."

Le Président demande si 5 conseillers au moins soutiennent cette motion d'ordre. Comme c'est le cas, le Président ouvre la discussion sur la motion d'ordre.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, demande que l'article 84 soit appliqué (renvoi), qui dit ceci: "*Après discussion sur le fond, si la Municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit.*" La Municipalité prend acte, et ça fait partie des points de friction entre les législatifs et les exécutifs, qui ont des rôles différents, des contraintes différentes, du temps différent pour faire les choses et des niveaux d'information différents. A priori, ce préavis n'est

qu'une simple application du Plan de quartier, et on s'aperçoit que ce n'est pas si simple pour une partie du Conseil. Il a fallu faire ce préavis vite, avec parfois un malentendu avec nos partenaires; il a fallu leur expliquer que ce n'était pas parce que le Conseil et la population avaient voté le plan de quartier que la Municipalité pouvait sans autres construire le parking et engager 2,7 millions; on a besoin aussi de contrôler les chiffres, d'avoir tous les chiffres du projet; il a fallu aller vite, car il faut que ce préavis soit voté, qu'une décision soit prise, avant de commencer les travaux. Il faut savoir de quel droit la COOP creuse sur la Place du Marché, cela ne peut pas se faire sans qu'il y ait un accord du Conseil. C'est pourquoi nous n'avons pas de budget d'exploitation précis. La Municipalité prend acte de la demande de la Commission des finances, elle prend note aussi d'un certain nombre de questions qui ne sont pas claires dans le Conseil, qui ne sont pas claires dans les groupes. Cela nous semble trop important pour liquider cet objet en un soir, sans avoir clarifié les choses. C'est pourquoi nous vous demandons l'application de l'art. 84, le renvoi à la séance suivante, ce sera l'occasion d'amener des éléments complémentaires. Le préavis a été bouclé fin septembre, on est six semaines après, les travaux ont continué, nous aurons des éléments supplémentaires à apporter qui permettront d'avancer."

Mme Bastienne Joerchel Anhorn (Les Verts) aimerait donner la position du groupe des Verts, qui a la même demande que M. Roscigno, mais pour d'autres raisons. Rénover la Pl. du Marché, réaménager le centre de Renens pour en faire un lieu de vie et de commerce attractif et convivial, le groupe des Verts y a toujours été favorable. "Nous saluons les efforts faits par la Municipalité allant dans ce sens. En revanche, nous ne pouvons accepter le préavis 62 dans sa formulation actuelle. Au stade de toute la discussion sur le réaménagement de la place du Marché, nous avons toujours exprimé notre réticence face à la construction d'un parking. Nous avons plusieurs fois expliqué que pour nous il y avait une incohérence de construire un parking alors que la Municipalité s'est déclarée en faveur d'un centre-ville qui met la priorité sur les transports publics, la mobilité douce, la création d'espaces publics de qualité. Nous avons déjà 800 places de parc aujourd'hui au centre-ville et qu'avec ce parking nous remplaçons les 62 places de la Savonnerie par 128 places, en plus des 90 places privées pour les habitants de l'immeuble. Aujourd'hui nous ne pouvons approuver le préavis dans sa formulation actuelle. Nous souhaitons qu'il fasse partie d'une politique de stationnement cohérente et durable de la Municipalité, en faveur d'une diminution drastique des places de parc en surface au centre-ville. C'est le deuxième volet du réaménagement du centre-ville, qui viendra dans un deuxième temps et qui touchera les rues adjacentes de la place du Marché. Ce deuxième volet doit absolument donner la priorité aux aménagements de modération du trafic et de mobilité douce. Cette demande repose sur les engagements que la Municipalité a pris et répétés dans des préavis précédents et lors de la campagne de votation communale sur la place du Marché. La Municipalité doit donner aujourd'hui des garanties qu'elle tiendra ses promesses. Elle ne peut pas nous demander de voter aujourd'hui un crédit de près de 3 millions pour des places de parc sans contrepartie. Nous proposons donc de renvoyer ce préavis à la Municipalité, afin qu'elle puisse le compléter, premièrement, d'un engagement ferme en faveur d'une véritable politique de stationnement pour le centre, qui vise le parcage en sous-sol ou en parking et la priorité en surface aux transports publics et à la mobilité douce, et d'un programme d'aménagement des rues du centre (Mèbre, Midi et Savonnerie), où la modération de la circulation et l'arborisation auront priorité dans les

principes d'aménagement. Sans un tel engagement ferme, le groupe des Verts ne pourra pas soutenir le Préavis 62."

Le Président résume les positions: la motion d'ordre avec renvoi du Préavis à la Municipalité, entraîne un renvoi sans faire la discussion sur le fond. L'art. 84 laisse la discussion sur le fond se faire.

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) rappelle que M. Roscigno a interrompu les débats par la motion d'ordre. La Municipalité a demandé que l'art. 84 soit appliqué. Elle s'engage déjà à donner toutes les quittances aux Verts d'ici à la prochaine fois. Je vous propose maintenant d'arrêter de discuter, d'accepter le renvoi, comme le demande la Municipalité, et de reprendre la prochaine fois avec des nouveaux éléments.

M. Paul Mettraux (RCDR) propose d'opposer les art. 83 et 84. Pour sa part, il soutient l'art. 84 (renvoi).

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) est favorable au report d'un mois jusqu'au prochain Conseil, mais aimerait que la commission puisse siéger entre-temps et faire un rapport sur les compléments qui auront été apportés par la Municipalité.

M. Eugène Roscigno (PSR): "L'art. 84, si on avait eu une discussion de fond et on n'arrive pas à prendre une décision, permet de la renvoyer à la fois prochaine, sur le rapport qui a été établi. Actuellement, ce rapport ne convient en tous cas pas à la Commission des finances, qui désire un rapport complémentaire. Si on renvoie, la prochaine fois on prendra le même rapport. Si je demande l'art. 83, c'est pour pouvoir réétudier suite aux éléments demandés. Le but n'est pas de renvoyer, c'est d'avoir des explications complémentaires."

Marianne Huguenin, Syndique: "La seule différence est que la motion d'ordre arrête le débat, et que le renvoi laisse faire le débat de fond. La Municipalité reviendra de toute façon avec des éléments complémentaires; elle demandera à la commission une nouvelle séance pour lui amener les éléments complémentaires, qu'elle désire également transmettre à la Commission des finances lors d'une séance."

M. Daniel Rohrbach, en tant que porte-parole du rapporteur: "S'il y a une motion d'ordre, il y aura nouvelle séance, nouveau rapport. Si c'est l'art. 84, il n'y a pas de nouvelle séance, ni de nouveau rapport."

Mme Marianne Huguenin, Syndique: "La motion d'ordre ne fait rien d'autre que repousser le débat."

M. Rohrbach: "Après, on reprend le débat où il en était, avec les documents en notre possession."

Mme Huguenin: "La Municipalité souhaite amener des documents complémentaires."

M. Rohrbach: "Avec l'obligation la prochaine fois de prendre une décision formelle."

M. Jean-Pierre Leyvraz, Président: "On se prononcera sur le même préavis, mais il n'est indiqué nulle part qu'en attendant la commission ne peut pas faire un rapport complété avec de nouvelles informations."

M. Jean-Marc Reymond (Arc-en-ciel): "Ce sera très difficile de débattre ce soir sur le fond en l'absence d'un certain nombre de données. Un exemple: si, le parking une fois construit,

la commune doit assumer un déficit d'exploitation de x centaines de milliers de francs, p.ex., cela pourrait changer considérablement la prise de décision par rapport à la construction de ce parking."

M. Olivier Barraud (PSR) réagit aux interventions de Mme Huguenin: les conseillers communaux sont-ils tous toyets? Si les membres de la commission des finances disent qu'il manque des données, si une partie des groupes dit la même chose, c'est peut-être que la Municipalité n'a pas fourni toutes les informations.

Mme Huguenin: "La Municipalité a reconnu que, en raison des délais, du calendrier, nous n'avons pas pu donner certaines informations. Nous ne prenons personne pour toyet. Nous donnerons ces informations, parce que nous avons six semaines de plus, et nous avons pu avancer dans nos travaux avec la COOP. Nous donnerons des informations complémentaires à la commission des finances et à la commission ad' hoc."

La discussion sur la motion d'ordre demandant de renvoyer à la Municipalité pour un complément d'information étant terminée, **le Président** souhaite la mettre aux voix.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) veut savoir si le Président oppose la motion d'ordre à la procédure de renvoi.

Le Président répond que la motion d'ordre doit être votée en premier. Si elle est acceptée, cela s'arrête là pour ce soir. Si elle est refusée, on continue la discussion.

Mme Marianne Huguenin précise que la motion d'ordre n'est pas un renvoi à la Municipalité. La seule chose qu'elle fait, c'est qu'elle interrompt le débat. La proposition de renvoi n'a pas besoin d'être votée, puisqu'il se fait d'office si la Municipalité le demande.

Le Président fait voter: il y a une nette majorité pour la motion d'ordre. La discussion est close, le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Préavis No 64-2008 - Renouvellement de l'éclairage public des chemins de la Roche et de Perrelet. Dépôt du préavis - discussion préalable.

La discussion préalable n'est pas utilisée. Nomination de la commission:

Arc -en-ciel	Mme Christine Sartoretti, présidente
Les Verts	Mme Nathalie Kocher
RCDR	Mme Claudine Hottiger et M. Paul Mettraux
PSR	MM. Jean-François Jeanrichard et Ali Ghassem
Fourmi rouge	MM. Vincent Keller et Reza Safaï

15. Préavis No 65-2008 - Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre, Secteur 2 - Renens - Rue de l'Industrie -Av. Préfaully. Dépôt du préavis - discussion préalable.

M. Walter Siegrist (RCDR) rappelle que c'est un préavis intercommunal, qui n'affecte en rien les finances de la commune, puisque le fonds existe au sein de l'association Mèbre-Sorge. Est-il nécessaire de réunir une commission pour quelque chose qui est entendu?

M. Jean-Pierre Leyvraz, Président du Conseil, rappelle le règlement du Conseil, et son article 29: "Sont nécessairement renvoyées à l'examen d'une commission toutes les propositions de la Municipalité au Conseil et cela après une discussion préalable."

Mme Tinetta Maystre, Municipale, rappelle que l'entente intercommunale Mèbre-Sorge est dépourvue de la personnalité morale de droit public. C'est donc bien les conseils communaux qui autorisent ce financement. Renens ne contribue actuellement pas à ce fonds, mais ce fonds vit des perceptions des communes en amont. Il n'empêche que les cinq communes de l'entente intercommunale doivent décider de l'affectation de fonds. Donc, la réponse du Conseil communal est attendue, et des 4 autres conseils communaux.

Nomination de la commission:

RCDR	Mme Rosana Joliat, présidente et M. Jacques Berthoud
PSR	MM. Michele Scala et Marco Ecclesie
Fourmi rouge	Mme Arielle Bonzon et M. Rémy Petitpierre
Arc -en-ciel	M. Antoine Philippe
Les Verts	M. Matthias Abderhalden

16. Motions, postulats, interpellations.

Postulat du RCDR, déposé par M. **Jacques Berthoud**: "Pour une nouvelle organisation au bénéfice des ayants-droits à l'Espace Jeunes du CRA". L'assemblée est d'accord pour un développement immédiat:

"Les événements de ces derniers mois nous poussent à déposer ce postulat. La gestion de ce dossier n'est pas critiquable, puisqu'il n'y a pas de gestion.

Au nom du RCDR, je vous avais déjà fait part de mon étonnement d'apprendre la réouverture de l'Espace Jeunes du CRA après une pause estivale aussi incongrue qu'incompréhensible. Qui pouvait s'imaginer que la commission interne du CRA, qui ne s'est peut-être même pas encore réunie à ce jour, puisse s'imaginer avoir assaini la situation par l'effet des rayons solaires.

Le travail effectué par les membres bénévoles du comité est plus que louable. Le succès de cette structure en est la preuve vivante. Cette nouvelle taille demande toutefois, sans délai, la mise en place de structures professionnelles et, très probablement son rattachement à un service communal.

Le RCDR demande A la Municipalité la création d'une commission pour:

1. Une étude complète sur le fonctionnement du CRA et de ses dysfonctionnements.
 2. Une analyse financière de l'incidence du CRA sur les comptes communaux.
 3. Une proposition pour le futur du CRA, ceci pour toutes les classes d'âge actuellement acceptées dans le centre.
 4. La remise d'un rapport détaillé aux membres du Conseil d'ici la fin de l'année.
- De plus, je vous informe que j'ai appris que le CRA, tout ou partie, était fermé ce qui prouve, si besoin était, que ma réticence au sujet de sa réouverture était pleinement justifiée."

Le **Président** ouvre la discussion.

M. Olivier Barraud (PSR) au vu des différents éléments annoncés ce soir, notamment par la Municipalité, demande le renvoi à une commission.

Le Président demande qui soutient cette proposition. Plus de 10 % des conseillers soutiennent cette proposition.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) intervient sur le délai proposé pour déposer ce rapport: d'ici la fin de l'année, c'est-à-dire d'ici au prochain conseil, cela lui semble utopiste. Il pense qu'il faut donner un peu plus de temps à cette commission, pour ne pas avoir un petit rapport bâclé.

M. Jacques Berthoud convient que c'est court et qu'il est raisonnable de laisser du temps jusqu'à la séance du mois de janvier. Mais il demande que l'unité Jeunes du CRA ne soit pas rouverte avant qu'une nouvelle structure ne puisse être mise en place et tant que la situation ne sera pas assainie, au niveau des membres qui viennent dans cette unité. "Laissons ce système fermé pour le moment, jusqu'à ce qu'on soit en mesure d'offrir quelque chose de sérieux et de stable, en éliminant peut-être des éléments qui n'ont plus rien à faire là-bas, qui sont devenus parfaitement ingérables."

M. Daniel Rohrbach (PSR) rappelle que le CRA n'est pas géré par la Commune, mais par une association. Il trouve que les Conseillers communaux n'ont pas l'autorité pour demander ceci.

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) est du même avis. Elle fait partie de l'association du CRA. Va-t-on faire une commission pour les difficultés de chaque association, demande-t-elle? Elle aimerait mieux que la commission élargisse la problématique aux problèmes plus généraux qu'ont les jeunes. Sur ce sujet, la Municipalité pourrait donner quelques informations. D'autre part, les membres du CRA pourraient demander une assemblée extraordinaire, et voir avec le comité comment on peut s'impliquer un peu plus.

Mme Myriam Romano, Municipale, abonde dans ce qui vient d'être dit: il faut élargir, ce n'est pas uniquement la problématique du CRA, mais c'est aussi la question de quelle place on veut laisser à la jeunesse ici à Renens. La commission nommée pour étudier le renvoi de ce postulat à la Municipalité permettra cette discussion. Mme Romano précise que quand on parle des soucis qu'il y a au CRA, cela ne concerne que l'accueil jeunes (13-18 ans) qui, de temps en temps, pose problème - de manière maintenant trop régulière. Les autres activités du CRA ont énormément de succès (vacances d'octobre avec centres aérés, école du cirque pendant toute une semaine) et fonctionnent très bien, à la grande satisfaction des usagers. Quand on parle des difficultés, il ne faut pas englober toute la structure, cela fait du tort au CRA et aux gens qui y travaillent. Le groupe de travail mentionné dans les communications de la Municipalité traitera toutes les questions soulevées par ce postulat, et particulièrement si la structure doit être communalisée et rattachée à un service de la commune.

Nomination de la commission:

Pour le RCDR:	M. Jacques Berthoud et Mme Elodie Golaz
Pour le PSR:	M. Daniel Rohrbach et Mme Anne Holenweg
Pour la Fourmi rouge:	M. Ali Hemma Devries et Mme Arielle Bonzon
Pour Arc en ciel:	M. Bastien Reymond

Pour Les Verts: M. Thierry Oppikofer

Résolution de **M. Jean-Marc Reymond** "Faisons preuve d'éthique et de décence en matière de gestion financière."

"Je ne veux pas jouer les effarouchés ou les faux naïfs, mais tout ce que je découvre concernant les soubassements de notre politique fédérale me stupéfie.

Le 8 octobre l'UBS était en quasi faillite...

les pouvoirs financiers se concentrent de plus en plus, la démocratie perd du terrain partout, tous les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires s'amenuisent au fil du temps au profit de ce nouvel ordre mondial, le pouvoir se concentre entre quelques mains, et tous les événements que nous vivons sont au service de sa survie, les fruits de cet ordre sont bons pour QUI. ?

Le plan de sauvetage UBS concocté est un pur produit de la banque, estampillé par les autorités fédérales.

Pour la BNS, détenir une société offshore aux îles Caïmans dans laquelle on fait comptablement ce qu'on veut c'est mission impossible, mais si c'est l'UBS qui le fait, qui y pense et qui la gère, c'est l'idéal. Cependant cet idéal n'est ni démocratique, ni juridique et encore moins transparent. Ces sociétés permettent aux banquiers de faire ce qu'ils veulent, ainsi les autorités suisses n'ont aucun droit de regard et la société n'est pas attaquant devant une juridiction suisse.

Et pourquoi cette société ne va pas être créée en suisse ?..... La seule et unique raison, c'est le secret et l'impunité.

De plus, les représentants du Conseil fédéral, lors de leur opération marketing se sont bien gardés de parler des CDS (Credit Default Swaps) qui sont des instruments financiers spéculatifs qui se traitent avec peu de fonds propres, sans financement et surtout en bonne partie hors bilan. Pour mémoire ce sont entre autre ces CDS qui sont à l'origine de la faillite de la banque Lehman Brothers. Si on lit attentivement le communiqué de l'UBS du 16 octobre, le premier paragraphe insiste bien sur les positions à risques au bilan de la banque (*UBS élimine les positions à risque de son bilan par une transaction avec la Banque Nationale Suisse*). Mais qu'en est-il des positions hors bilan ?

C'est donc en pleine méconnaissance qu'ils ont omis de noter que l'on ne parlait que de l'assainissement du bilan de la banque.

Nous pourrions alors être "fiers" de pouvoir nous considérer comme l'actionnaire indirect d'une société offshore dérégulée, défiscalisée et sans contrôle, qu'on va doter de plus de 60 milliards, ... quelle superbe image de la finance helvétique.

Cette crise est la manifestation tangible, la preuve que ce système est menteur, trompeur et malgré cela, on cherche à le sauver, à le perfuser en semant la peur tous azimuts (Voir les déclarations du Conseil fédéral). De plus on nous fait croire que ce serait normal et raisonnable que de vouloir sauver un système qui nous tue.

Quand le sage montre la lune, l'imbécile regarde le doigt. *Lao Tseu*

C'est exactement ce que font ceux qui réclament la suppression des salaires et des bonus mirobolant des banquiers. Si je partage pleinement ce sentiment de rage face à cette outrecuidance, la cible est ailleurs.

Il va falloir que les responsables politiques changent carrément de grille de lecture.

Certaines personnes et non des moindres comme Jorion, Roubini, Attali, Lordon proposent des solutions comme par exemple, l'interdiction des paris sur les prix, le blocus des paradis fiscaux, un double système monétaire, une constitution pour l'économie, etc...

Dans cet élan, essayons de manière tangible de faire ce qui est à notre portée.

Peu de chose en vérité, mais ce minimum faisons-le, ce ne sera peut-être qu'une goutte d'eau, mais si le mouvement s'amorce, elles deviendront rivières. En conséquence, je propose la résolution suivante.

Résolution :

Le Conseil communal demande à la Municipalité :

1 De tirer les conclusions qui s'imposent face à cette situation et de mettre tout en œuvre afin préserver les avoirs de la commune détenus par les banques.

2 De ne travailler dès lors (aussi bien pour nos dépôts que pour nos crédits) qu'avec des sociétés qui se révèlent fiables, et qui font preuve d'une éthique financière avérée.

(Comprenez toutes celles qui ne sont pas à l'image de la société citée plus haut.)

Le Président demande si 5 membres au moins soutiennent cette résolution: c'est le cas. Il ouvre la discussion.

M. Michel Brun, (PSR) Souligne que le système bancaire étant interconnecté au niveau mondial, on ne peut pas stigmatiser systématiquement une banque par rapport à une autre. Il rappelle que la BCV a aussi connu quelques difficultés, c'est des choses qui se passent dans l'histoire... Les autorités monétaires étaient condamnées à intervenir, faute de quoi la catastrophe serait quasiment apocalyptique. Il ne votera pas cette résolution.

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) soutient la position de M. Brun: il faut laisser la marge de manœuvre à la Municipalité pour travailler avec les banques. Stigmatiser une banque qui a rapporté 4 millions jusqu'il y a peu de temps, c'est cracher dans la soupe. Il est vrai que le système global s'est emballé, il y a eu des manques de responsabilités, mais il ne pense pas qu'en mettant une banque à l'index, on va régler le problème.

M. Jean-Marc Reymond: "Ma proposition était soulignée par ce qui s'est passé à l'UBS. Je vous mets au défi de trouver beaucoup de grandes banques qui ont la taille de l'UBS et qui se sont plantées comme elle s'est plantée en Suisse. Dans ma résolution, je ne vise pas particulièrement l'UBS, je n'engage pas la Municipalité à souscrire avec l'une ou l'autre banque, simplement qu'elle fasse preuve d'éthique. Avec un milliard, vous payez une personne 100'000 francs par an pendant 10'000 ans! 68 milliards, c'est énorme."

M. Olivier Barraud (PSR) votera la résolution de M. Reymond, même si elle est difficilement applicable; c'est plutôt un vœu qu'une résolution. Elle a le mérite de souligner ce scandale financier, sans stigmatiser particulièrement l'UBS. Les partis qui sont financés par ces banques feraient ce même cadeau à une autre banque de la même manière: quand on reçoit 2 millions par année de subventionnement direct, on vote des cadeaux à ses copains!..."Acceptons cette résolution, notre Municipalité fera au mieux pour confier nos emprunts aux banques qu'elle juge le plus à même à être éthiques."

M. Laurent Desarzens (Les Verts): "Toutes ces banques, y compris les banques cantonales, ont des paniers de fonds qui vont au Luxembourg, mélangés avec toutes sortes de produits, comment trouver celle qui ait plus d'éthique qu'une autre? L'UBS détient à elle

seule le 20% des hypothèques du pays, également des hypothèques publiques. Si cette banque s'écroule, c'est peut-être le pays entier qui s'écroule. C'est si compliqué, que je préférerais laisser la question aux spécialistes de la commune."

Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) annonce que son groupe soutient cette résolution, bien que la notion de fiabilité soit difficile à appliquer. Il appelle à participer à la manifestation de vendredi soir à la Place St-François à Lausanne contre le plan de refinancement de l'UBS.

Matthias Abderhalden (Les Verts) souligne qu'il est difficile de se rendre compte de quelle banque est fiable ou non; on doit plutôt se rappeler des établissements bancaires qui ont soutenu la commune quand certains établissements ne voulaient pas nous prêter, et continuer à travailler avec eux.

Jean-Marc Reymond rappelle que les présidents des commissions des finances avaient été invités, il y quelques années, par le Crédit suisse, qui leur a expliqué quels étaient les acteurs financiers sur la place et comment ils étaient traités. On avait appris que les communes étaient classées, avec des critères qui leur permettaient de refuser des crédits à certaines communes. La commune de Renens, pendant plusieurs années, n'a pas pu trouver de financement avec les banques locales, qui ont refusé de le faire, ou à des taux inacceptables, et a dû aller se servir sur le marché international. Il demande qu'on s'en souvienne.

M. Michel Brun (PSR) est très sceptique, quand on parle d'éthique, parce que finalement, c'est un paravent d'hypocrisie. Comment choisir une entreprise?... La poste ne traite pas son personnel de manière extraordinaire, une autre entreprise fera du commerce non équitable, etc. Ce problème est du ressort du parlement fédéral, et c'est à lui d'intervenir.

Le Président soumet la résolution au vote de l'assemblée. La résolution est acceptée par 35 oui, 15 non et 8 abstentions.

17. Propositions individuelles et divers.

M. Jean-François Jeanrichard (PSR) remercie la Municipalité et le personnel pour la collation.

Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge) a une question: "La Presse d'est fait l'écho de la mise en place de parrains et de marraines en gare d'Aigle. Une pareille expérience initiée par les CFF sous l'égide de RailFair est déjà en place à Yverdon et fonctionne à la satisfaction de tous les partenaires concernés. La Municipalité de Renens semble également avoir été approchée.

C'est pourquoi je lui pose les **questions** suivantes: Les CFF ont-ils effectivement pris contact avec notre commune pour la mise en place d'un système de parrains dans le but de diminuer le sentiment d'insécurité constaté ou ressenti à la Gare de Renens? Les éventuelles discussions en cours permettent-elles d'envisager une mise en place de ce système dans notre ville? Si oui, pouvons-nous compter sur une mise en place rapide?"

M. Olivier Golaz, Municipal: "La Municipalité, dans sa séance d'avant les vacances d'automne, a donné l'autorisation au service de la sécurité publique, plus précisément à son groupe Prévention-Partenariat, de mettre sur pied le projet RailFair. Sa mise en place

prendra du temps, mais on peut raisonnablement penser que dans le courant du premier semestre de l'année prochaine, cette mise en place sera faite. J'informerai le Conseil de l'avancée de ce projet. C'est un beau projet, et le Service de la Sécurité publique se réjouit de la réalisation de ce partenariat."

Mme Nicole Divorne remercie la Municipalité pour sa réponse.

M. Jean-Marc Reymond (Arc-en-Ciel) rappelle que les gares CFF sont un terrain privé, dépendant de la police ferroviaire. Il trouve un peu fort de café que les CFF trouvent des bénévoles pour régler leurs problèmes d'incivilités et de violence dans les gares. S'il y a des bénévoles qui veulent se mettre à disposition pour remplacer une partie de ce que devraient faire les CFF, la Commune de Renens devrait veiller à ce que ce ne soient pas seulement des bénévoles qui fassent ça, alors que normalement la police ferroviaire devrait s'en occuper.

Mme Anne Holenweg (PSR) fait un appel pour l'école de musique de la fanfare la Clé d'Argent, la Renanaise, et fait remarquer que la Clé d'argent a un site www.cledargent.ch qui donne toutes les informations utiles.

La parole n'est plus demandée, **le Président** lève la séance à 23 h 20.

Il donne rendez-vous au **jeudi 4 décembre à 19 heures**.

Le Président:

La Secrétaire:

Jean-Pierre Leyvraz

Suzanne Sisto-Zoller

